

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2016-356 modifiant le règlement 2008-262 afin d'accorder une dérogation en zone à risque d'inondation pour permettre l'aménagement d'une virée pour véhicule automobile à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 2 mai 2016, à 19 h 15, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique.

Présences : Les conseillères mesdames Germaine Leboeuf, Nancy Benoît et monsieur Richard Cossette sont présents. La mairesse, madame Diane Aubut préside l'assemblée.

Sont absents : Messieurs Francis Perron, Steve Massicotte et Adam Perreault.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

**1. Ouverture de l'assemblée publique**

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Diane Aubut. Il est 19h20.

**2. Présentation du projet de règlement**

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général présente le projet de règlement 2016-356 modifiant le règlement 2008-262, soit :

- Il a pour objet d'accorder une dérogation en zone de risque d'inondation pour permettre l'aménagement d'une virée pour véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand.

**3. Période de questions et commentaires**

Aucune question.

**4. Clôture de l'assemblée publique**

Madame la mairesse Diane Aubut déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 22.

---

Diane Aubut  
Mairesse

---

Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier